

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 7  
SEPTEMBRE 2000, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère  
Monsieur Paul Sofio, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

Était absent :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

En l'absence du préfet, le préfet suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte.

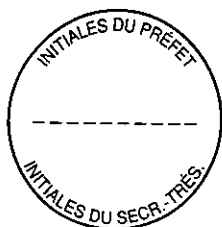
**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté, à savoir :

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2000
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt numéro 1714 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville
- 6.1 Appartenance de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

00-09-149



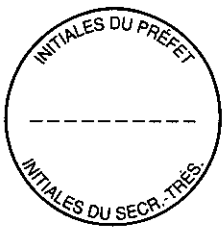
No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-09-149  
(suite)

7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2000 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 9.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.20.08.00 modifiant le règlement de lotissement
  - 9.2 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 12-2000 modifiant le règlement de zonage
  - 9.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-77 modifiant le règlement de zonage
  - 9.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :
    - règlement numéro Z.15-1A-75.2 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro Z.15-1A-77 modifiant le règlement de zonage
10. Demande d'inclusion à la zone agricole permanente : lot 453-P à Saint-Basile-le-Grand
11. Ligne Saint-Césaire-Hertel : Bureau d'audiences publiques
12. Demande de modification au Schéma d'Aménagement : municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
13. Comité consultatif régional d'aménagement : nomination du représentant de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
14. Divers
  - 14.1 Renouvellement du programme d'assurances générales
  - 14.2 Vente d'immeubles pour non paiement de l'impôt foncier
    - Mainlevée : lot P-85
    - Adjudication finale pour le lot 7-192 en faveur de monsieur Serge Trudeau
  - 14.3 Interventions supralocales
  - 14.4 Appui à la coalition des consommateurs sur le coût du carburant
15. Interventions de l'assistance
16. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3  
AOÛT 2000**

00-09-150

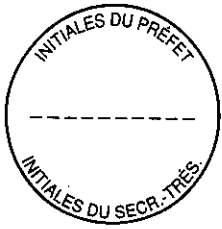
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2000  
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

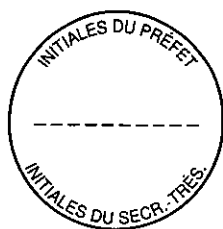
- 00-583 03-07-00 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous informant de l'entrée en vigueur, le 26 mai 2000, du règlement numéro 99-50 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 00-584 10-07-00 Copie de la lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, adressée au BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DU HAUT-RICHELIEU concernant la facturation pour les travaux effectués dans le cours d'eau Trait-Carré.
- 00-585 12-07-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 63, le 29 juin 2000.
- 00-586 17-07-00 Lettre de MONSIEUR YVES DUFOUR, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES RÉGIONS DE LA MONTÉRÉGIE, transmettant copie des attentes et éléments de suivi de l'entente de gestion signifiée au CLD de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2000-2001.
- 00-587 18-07-00 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 7797-2000 décrétant l'adoption du règlement numéro 305 modifiant le règlement numéro 100 visant le schéma d'aménagement.
- 00-588 18-07-00 Lettre de MADAME AGNÈS MALTAIS, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, concernant l'adoption du règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'aménagement de la M.R.C.V.R..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

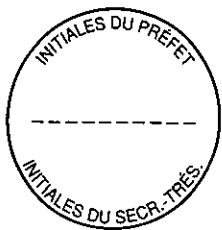
- 00-589 19-07-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant d'une erreur administrative au règlement de contrôle intérimaire numéro 63 de leur M.R.C..
- 00-590 20-07-00 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, transmettant quatre copies de projets de règlement.
- 00-591 20-07-00 Lettre de MADAME ISABELLE DUBOIS, conseillère politique, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de la nôtre portant sur le projet de loi 134 créant la CMM et plan de gestion des matières résiduelles.
- 00-592 24-07-00 Lettre de MONSIEUR ADÉLARD GUILLEMETTE, sous-ministre, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, portant sur les politiques culturelles municipales.
- 00-593 24-07-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant le premier projet de schéma d'aménagement révisé conformément à l'article 56.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-594 26-07-00 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, transmettant la résolution numéro 158-00 demandant une modification au Schéma d'Aménagement en rapport avec le dossier des usages non agricoles en zone agricole sur les terrains du Domaine Rouville inc.
- 00-595 27-07-00 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART AVOCATS, concernant le panneau réclame le long de l'autoroute 10 à Carignan.
- 00-596 28-07-00 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception de la nôtre le 13 juillet dernier concernant la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.
- 00-597 28-07-00 Lettre de MONSIEUR GUY LONGTIN, agent de communication, M.R.C. DE BEAUHARNOIS SALABERRY, transmettant le bulletin « Au courant » - édition juillet 2000.
- 00-598 28-07-00 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIIGNAN, transmettant le second projet de règlement 243-34.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

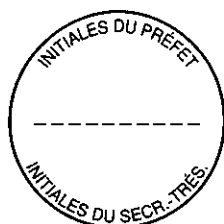
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 00-599 | 01-08-00 | Lettre de MADAME SUZANNE BOIVIN, responsable des services administratifs, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, portant la réservation de chambres au Hilton lors du congrès du 28, 29 et 30 septembre 2000.   |
| 00-600 | 03-08-00 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 91.21.23.00.  |
| 00-601 | 07-08-00 | Lettre de MONSIEUR JACK LAYTON, premier vice-président, FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, sollicitant notre appui financier, ainsi que notre participation à un groupe de travail sur les choix possibles en vue de l'adoption d'une politique nationale en matière de logement.                         |
| 00-602 | 07-08-00 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CARON, président, LES BÂTIMENTS MONTÉRÉGIENS INC., offrant leurs services pour tous projets de construction et/ou de rénovation.   |
| 00-603 | 07-08-00 | Lettre de MADAME DENYSE GOUIN, présidente par intérim, RECYC-QUÉBEC, concernant le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par leur organisme.   |
| 00-604 | 07-08-00 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 91.20.08.00.  |
| 00-605 | 09-08-00 | Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Le Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les travaux d'entretien dans le cours d'eau de La Rouchière. |
| 00-606 | 09-08-00 | Certificat de publication de la M.R.C. LE BAS-RICHELIEU, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Le Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les travaux d'entretien dans le cours d'eau de La Rouchière.                  |
| 00-607 | 09-08-00 | Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-AMABLE, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Le Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les travaux d'entretien dans le cours d'eau de La Rouchière.                |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-608 09-08-00 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 00-08-254 demandant à la M.R.C. un examen de conformité avec le Schéma d'Aménagement de l'usage proposé pour le lot P-160.
- 00-609 09-08-00 Lettre de MADAME MANON JOUBERT, secrétaire, COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DES TRENTE, nous informant que les travaux des branches 28 et 31 du cours d'eau Ruisseau à l'Ours seront effectués d'ici l'automne 2000.
- 00-610 09-08-00 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le premier projet de règlement numéro 243-33.
- 00-611 10-08-00 Certificat de publication de la VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.
- 00-612 10-08-00 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE ST-ROCH-DE-RICHELIEU, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. Le Bas-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les travaux d'entretien dans le cours d'eau de La Rouchière.
- 00-613 10-08-00 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable des programmes de rénovation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant la subvention accordée dans le cadre du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, dossier Maison Simone Monet-Chartrand.
- 00-614 10-08-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 00.258 portant sur la nomination de l'inspectrice municipale par intérim au sein du C.C.R.A..
- 00-615 11-08-00 Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-616 14-08-00 Lettre de MADAME JOANNE MONAGHAN, présidente, FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, nous invitant à participer à la mission d'Équipe Canada en Chine.
- 00-617 14-08-00 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro R-134-2000 homologuant le règlement numéro 12-2000.
- 00-618 14-08-00 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le deuxième projet de règlement numéro 93-02-98A et le deuxième projet de règlement numéro 93-02-99A.
- 00-619 16-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le second projet de règlement numéro PR-188 modifiant le règlement Z.15-1A conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-620 16-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le second projet de règlement numéro PR-189 modifiant le règlement L.15-1A conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-621 17-08-00 Lettre de MONSIEUR RAYMOND LYNCH, directeur général, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre document portant sur le bilan des activités 1999 et le plan de travail 2000.
- 00-622 17-08-00 Lettre de MONSIEUR MICHEL ROY, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, transmettant les formulaires pour le programme LAAA.
- 00-623 17-08-00 Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, concernant le versement de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux M.R.C. afin d'appuyer le développement économique et de favoriser la création d'emplois.
- 00-624 18-08-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement numéro 1248-71-2000 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

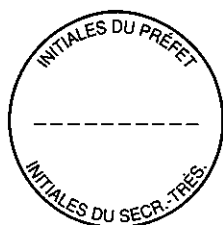


No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-625 18-08-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant les règlements numéros 1248-72-2000 et 1250-16-2000 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-626 18-08-00 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, demandant la possibilité de présenter au Conseil de la M.R.C. un scénario concernant le budget 2002 du CLD.
- 00-627 18-08-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les premiers projets de règlements numéros U-120-79 et U-130-26, le second projet de règlement numéro U-120-78 ainsi que le règlement numéro U-120-77 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-628 21-08-00 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de la nôtre concernant le projet de loi 134 sur la Communauté métropolitaine de Montréal et le Plan de gestion des matières résiduelles.
- 00-629 21-08-00 Lettre de MONSIEUR GILLES VAILLANCOURT, président, INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, nous informant de l'état d'avancement des activités de démarrage de l'organisme, ainsi que du calendrier des activités à venir.
- 00-630 21-08-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le certificat de publication portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.
- 00-631 21-08-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 00-632 22-08-00 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant le certificat de publication portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.
- 00-633 23-08-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de la nôtre les informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 14-13 et 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C..
- 00-634 24-08-00 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINTHILAIRE, faisant le point sur les activités de la montagne de la saison estivale qui se termine.
- 00-635 28-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro Z.15-1A-75.2.
- 00-636 28-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro Z.15-1A-77 conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-637 28-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro Z.15-1A-13 conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-638 28-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro 1716 conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-639 28-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le certificat de publication portant sur la séance du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le 6 juillet 2000, concernant des travaux dans divers cours d'eau.
- 00-640 28-08-00 Lettre de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général, M.R.C. LES MASKOUTAINS, accusant réception de nos règlements numéros 14-13 et 14-14 modifiant notre Schéma d'Aménagement.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-641 28-08-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le certificat de publication portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.
- 00-642 28-08-00 Lettre de MADAME VALÉRIE DELAGE, recherchiste, COGEBY, portant sur l'inventaire des activités sur le bassin versant de la rivière Yamaska.
- 00-643 28-08-00 Lettre de MADAME LOUISE BOUCHER, présidente de la commission, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, concernant le mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de ligne à 735 kV St-Césaire – Hertel et poste de la Montérégie à 735-120/230 kV par Hydro-Québec.
- 00-644 28-08-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de la nôtre les informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 14-13 et 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de notre M.R.C..
- 00-645 28-08-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE MASSICOTTE, directeur, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, portant sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de leur Commission scolaire : 2000-2001; 2001-2002 et 2002-2003.
- 00-646 28-08-00 Lettre de MADAME BRIGITTE BOISVERT, greffière, VILLE DE STE-JULIE, portant sur la rencontre du Bureau des délégués de cours d'eau des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu qui se tiendra le mardi 15 août 2000, concernant les cours d'eau Second Grand Ruisseau, Branche des 24 Nord du Ruisseau Bernard et Ruisseau Belœil branches numéros 13, 15, 27 et 28.
- 00-647 28-08-00 Lettre de MONSIEUR HUGO MIMÉE, conseiller relations avec le milieu, HYDRO QUÉBEC, concernant la révision du rapport d'avant-projet et du résumé du rapport d'avant-projet pour la ligne à 735 kV Saint-Césaire-Hertel et poste de la Montérégie.

**PUBLICATIONS DU MOIS D'AOÛT 2000**

Gazette officielle du Québec

no. 29  
19 juillet 2000

Québec Habitation

vol. 17, no. 4  
juillet – août 2000



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec	no. 30A 31 juillet 2000
Urba	vol. 21, no. 4 juillet/août 2000
Journal Infeausource	vol. 12, no. 2 juillet 2000
Bâti Vert	vol. 4, no. 2 juillet 2000
Gazette officielle du Québec	no. 30 26 juillet 2000
Gazette officielle du Québec	index janvier – juin 2000
Municipale	vol. 78, no. 6 juillet – août 2000
Québec Vert	vol. 22, no. 5 août 2000
Gazette officielle du Québec	no. 32 9 août 2000
Contact plus	no. 34 été 2000
Gazette officielle du Québec	no. 33 16 août 2000
Affaires Montérégiennes	vol. 13, no. 2 août – septembre 2000

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

00-09-151

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**

**ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 00-08 du chèque #8884 au chèque #8932 pour un montant total de 118 186,88 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 1714 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-  
MONTARVILLE**

00-09-152

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1714, décrétant le prolongement de la rue Marie-Victorin;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1714 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, décrétant le prolongement de la rue Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 Appartenance de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

00-09-153

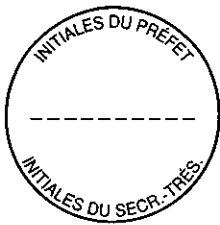
ATTENDU QUE dans le contexte de la Communauté métropolitaine de Montréal, le gouvernement du Québec a nommé un médiateur afin de formuler diverses recommandations au gouvernement;

ATTENDU QUE le médiateur gouvernemental a présenté un scénario de regroupement municipal sur la Rive-Sud, impliquant les six(6) municipalités de la M.R.C. de Champlain, la ville de Boucherville et la ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est membre de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu depuis sa création en 1982;

ATTENDU QUE la proposition de regroupement ferait en sorte que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville ne serait plus membre de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'une telle situation aurait pour conséquence d'hypothéquer sérieusement l'avenir de la M.R.C.



No de résolution  
ou annotation

00-09-153  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU D'informer le médiateur du gouvernement de la région métropolitaine de Montréal, monsieur Louis Bernard, que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est indissociable du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À la suite de l'adoption de cette résolution, monsieur Marcel Dulude quitte son siège.

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2000 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2000 du Comité consultatif agricole.

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2000 DU COMITÉ  
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**9.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 91.20.08.00 modifiant le règlement de lotissement**

00-09-154

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.20.08.00 modifiant son règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 91.20.08.00, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.08.00, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-08-065, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

00-09-154  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.08.00, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-08-049, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.08.00 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.08.00, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 12-2000 modifiant le règlement de zonage

00-09-155

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 12-2000 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 12-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 12-2000, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-08-066, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 12-2000, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-08-050, ne recommande pas au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 12-2000 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand



No de résolution  
ou annotation

00-09-155  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 12-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Claude Voyer, Paul Sofio, Bernard Gagnon, Julien Bussière, André Choinière, Robert Beaudry, Jacques Durand et Guy Dubé ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Gilles Beaudet et Yves Laganière ont voté contre. La résolution est adoptée puisque la majorité des voix exprimées représentant la majorité de la population.

Le vote de madame Jocelyne Lecavalier n'a pu être enregistré, cette dernière ayant dû quitter momentanément son siège.

9.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-77 modifiant le règlement de zonage

00-09-156

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-77 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-77, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-77, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-08-067, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-77, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-08-051, recommande au Conseil de l'approuver;

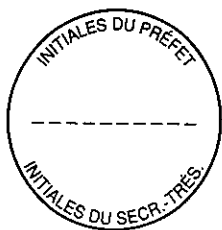
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-77 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-77, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

9.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

- Règlement numéro Z.15-1A-75.2 modifiant le règlement de zonage

00-09-157

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-75.2 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-75.2, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-75.2, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-08-068, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-75.2, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-08-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-75.2 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-75.2, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro Z.15-1A-77 modifiant le règlement de zonage

00-09-158

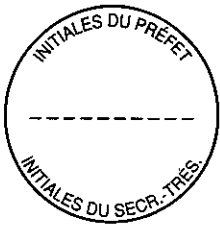
ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-77 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-77, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-77, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-08-069, recommande au Conseil de l'approuver;





No de résolution  
ou annotation

00-09-158  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-77 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-77, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. DEMANDE D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE : LOT 453-P À SAINT-BASILE-LE-GRAND

00-09-159

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a entrepris des démarches d'inclusion d'une partie de son périmètre d'urbanisation à la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'une demande d'inclusion formulée par une municipalité locale nécessite un avis de la M.R.C., eu égard au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2000-090, la ville de Saint-Basile-le-Grand sollicite la M.R.C. à cet effet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-08-070, recommande au Conseil d'appuyer la municipalité dans ses démarches;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-08-053, recommande également au Conseil d'appuyer la municipalité dans ses démarches

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'appuyer la ville de Saint-Basile-le-Grand dans ses démarches, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin d'inclure à la zone agricole permanente le lot 453-P, puisque la démarche entreprise est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 11. LIGNE SAINT-CÉSAIRE-HERTEL : BUREAU D'AUDIENCES  
PUBLIQUES**

00-09-160

ATTENDU QU'Hydro-Québec s'apprête à reprendre ses travaux pour la réalisation d'une ligne 735 Kv qui traversera la partie sud du territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE selon les plans actuels d'Hydro-Québec, cette ligne de 735 Kv traversera la rivière Richelieu par voie aérienne;

ATTENDU QUE les dispositions du Schéma d'Aménagement actuel permettent cette intervention;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est actuellement en voie d'être révisé et que des mesures spécifiques ont été prévues pour les futures traversées de la rivière par des réseaux majeurs, à savoir que ces traversées se réalisent dorénavant par voie souterraine;

ATTENDU QUE des audiences publiques seront tenues le 25 septembre 2000 à ce sujet;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de communiquer ces futures dispositions du Schéma d'Aménagement au BAPE

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QU'un représentant de la M.R.C. fasse des représentations relatives aux dispositions établies au PSAR II, concernant la traversée de la rivière Richelieu par une ligne 735 Kv, lors des audiences publiques tenues par le BAPE le 25 septembre 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

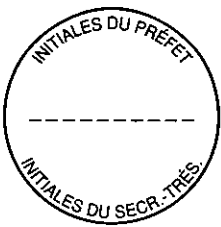
**POINT 12. DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA  
D'AMENAGEMENT : MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-  
SUR-RICHELIEU**

00-09-161

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 97-06-211, la municipalité avait demandé une modification au Schéma d'Aménagement afin d'identifier une affectation industrielle le long de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 97-08-184, le Conseil avait rejeté majoritairement la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE le maire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, monsieur André Choinière, sollicite à nouveau l'appui du Conseil de la M.R.C. afin que la municipalité entreprenne des démarches auprès de la C.P.T.A.Q. visant à exclure une partie de son territoire de la zone agricole permanente, pour les mêmes fins que celles exprimées dans la résolution numéro 97-06-211;



No de résolution  
ou annotation

00-09-161  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en 1997, lors de l'étude de la demande, seul le Comité consultatif régional d'aménagement avait formulé des recommandations, le Comité consultatif agricole n'étant pas constitué à l'époque

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU DE référer au Comité consultatif agricole la demande de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu relative à l'exclusion d'une partie de son territoire de la zone agricole pour des fins d'activités industrielles.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Claude Voyer, Bernard Gagnon, Gilles Beaudet, Julien Bussière, Yves Laganière et Robert Beaudry ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Paul Sofio, André Choinière, Jacques Durand et Guy Dubé ont voté contre la résolution.

La résolution est adoptée puisque la majorité des voix exprimées représente la majorité de la population.

**POINT 13. COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT :  
NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL**

00-09-162

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil désire changer de représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00.258, la municipalité propose le nom de madame Marie-Andrée Lusignan inspectrice municipale par intérim;

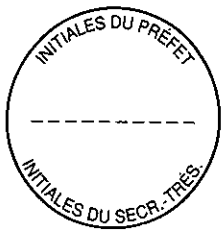
ATTENDU QU'en vertu des règlements de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination du représentant d'une municipalité au sein du Comité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU QUE madame Marie-Andrée Lusignan soit et est nommée à titre de représentante de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 14. DIVERS**

**14.1 Renouvellement du programme d'assurances générales**

00-09-163

**ATTENDU QUE** la M.R.C. a été mandatée, en 1999, pour procéder à des demandes communes de soumissions pour les assurances générales et ce, par les organismes suivants :

- ville de Beloeil;
- ville de Carignan;
- ville de Chambly;
- municipalité de McMasterville;
- ville de Mont-Saint-Hilaire;
- ville d'Otterburn Park;
- municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- ville de Saint-Basile-le-Grand;
- municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;
- municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;
- municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- municipalité de Saint-Jean-Baptiste;
- C.I.T. de la Vallée du Richelieu;
- R.A.I.B.R.;
- R.I.E.V.R.;

**ATTENDU QUE** les résultats de cet exercice se sont avérés avantageux pour les organismes;

**ATTENDU QUE**, conséquemment, les organismes sont d'accord à ce que la M.R.C. entreprenne la même démarche cette année;

**ATTENDU QUE** de l'avis des organismes, il y aurait avantage à procéder par une négociation de renouvellement auprès du courtier actuel;

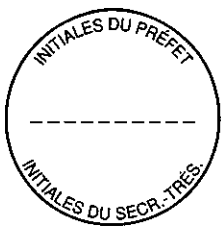
**ATTENDU QUE** pour ce faire, il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée dans le domaine

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Julien Bussière  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon

**ET RÉSOLU DE** retenir les services de la firme Optimum, Gestion de risques Inc., pour procéder au renouvellement des assurances générales pour les organismes énumérés à l'alinéa suivant.

**QUE** le coût global du mandat soit et est de 8 780,00 \$, taxes en sus, ainsi réparti en fonction de chacun des organismes concernés, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

00-09-163  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Beloil	1 080,00 \$
Carignan	640,00 \$
Chambly	1 080,00 \$
McMasterville	480,00 \$
Mont-Saint-Hilaire	920,00 \$
Otterburn Park	720,00 \$
Saint-Antoine-sur-Richelieu	300,00 \$
Saint-Basile-le-Grand	880,00 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	300,00 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	300,00 \$
Saint-Mathieu-de-Beloil	400,00 \$
Saint-Jean-Baptiste	480,00 \$
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	200,00 \$
C.I.T. de la Vallée du Richelieu	200,00 \$
R.A.I.B.R.	400,00 \$
R.I.E.V.R.	400,00 \$
<b>Total</b>	<b>8 780,00 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.2 Vente d'immeubles pour non paiement de l'impôt foncier**

- Mainlevée : lot P-85

00-09-164

ATTENDU QU'un avis de vente pour non paiement des impôts fonciers a été publié au bureau de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 842 en date du 8 janvier 1982, à l'égard de madame B. Archambault et concernant une partie du lot 85 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QU'il y a eu règlement de cette affaire avant adjudication et paiement des frais connexes;

ATTENDU QU'il y a lieu de radier cette inscription aux fins de clarification des titres de propriété

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU D'accorder mainlevée totale de l'inscription mentionnée en préambule.**

D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer tous documents utiles et nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

– Adjudication finale pour le lot 7-192 en faveur de monsieur Serge Trudeau

00-09-165

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 86-802, le Conseil autorisait le préfet et le secrétaire-trésorier à signer l'adjudication finale d'une série de lots acquis par monsieur Serge Trudeau, lors de la vente d'immeubles pour non paiement d'impôts fonciers en date du 8 mars 1984;

ATTENDU QUE dans l'énumération des lots concernés par ladite adjudication finale, le lot 7-192 au cadastre de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil a été omis;

ATTENDU QUE ledit lot aurait dû également apparaître

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU DE modifier la résolution numéro 86-802, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 1986, en ajoutant dans la nomenclature des lots y apparaissant et devant faire l'objet d'une adjudication finale en faveur de monsieur Serge Trudeau, le lot 7-192 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, qui avait été omis dans la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Interventions supralocales

00-09-166

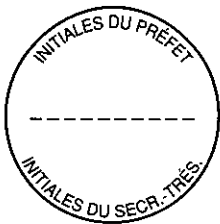
ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 12 du projet de Loi 124, la M.R.C. doit transmettre à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, une liste des interventions à caractère supralocal, exercées le 1<sup>er</sup> septembre 2000 et devant faire l'objet d'une mise en commun à l'échelle de son territoire;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a fourni des documents visant à guider la M.R.C. dans ses réflexions à ce sujet;

ATTENDU QUE le Conseil, appuyé d'un comité technique, a procédé à une analyse poussée des diverses interventions sur son territoire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière



No de résolution  
ou annotation

00-09-166  
(suite)

00-09-167

00-09-168

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU D'informer la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne comporte aucune intervention pouvant faire l'objet d'une mise en commun à l'échelle de son territoire.

QUE, conséquemment, une liste ne peut être produite par la M.R.C..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Appui à la coalition des consommateurs sur le coût du carburant

ATTENDU QUE les prix de l'essence et du diesel clair ne cessent d'augmenter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999;

ATTENDU QUE ces augmentations semblent abusives;

ATTENDU QUE l'augmentation continue du prix du carburant risque de compromettre la survie financière de tous ceux qui œuvrent dans le domaine du transport de marchandises et autres;

ATTENDU QUE cette situation risque également d'entraîner une spirale inflationniste du prix des marchandises au détail, puisque les consommateurs devront assumer les augmentations du prix du carburant à même le prix de détail des marchandises et des services publics municipaux

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde son appui à la coalition des consommateurs sur le coût du carburant, dans sa démarche pour inciter les compagnies pétrolières à diminuer le prix du carburant.

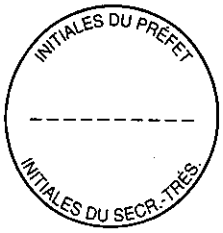
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

00-09-168  
(suite)

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour  
ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 10.

Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
préfet suppléant